

Luxembourg, le 8 juillet 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Intérieur :

« Il me revient que vingt-trois communes du pays n'ont encore pas classé des terrains à bâtir à des fins d'habitation situés à l'intérieur de leur plan d'aménagement général (PAG) dans la catégorie B6 de l'impôt foncier (IFON B).

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Intérieur:

- Quelles sont les vingt-trois communes ayant renoncé jusqu'à ce jour à classer des terrains à bâtir à des fins d'habitation situés à l'intérieur du PAG dans la catégorie B6 de l'impôt foncier (IFON B) - quatorze ans après l'introduction de cette disposition dans la législation fiscale?*
- Quelles sont les dix communes qui se distinguent par le taux communal B6 le moins élevé? Et quelles sont celles qui se distinguent par le taux le plus élevé? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu